

## GUELMA

# La laiterie Benifoughel maintient le cap

Implantée dans la commune d'El-Fedjoudi à quelques incablures de Guelma, la laiterie Benifoughel, dotée d'équipements sophistiqués, avait entamé sa production en 2002 pour contribuer au développement économique de la région. Elle approvisionne en produits laitiers les localités des wilayas limitrophes de Annaba, Skikda, Souk-Ahras, Oum-El-Bouaghi et El-Tarf par le biais de ses camions frigorifiques.

Ce secteur stratégique a été sévèrement secoué ces dernières semaines par la pénurie des matières premières sachant que les cours mondiaux du lait en poudre ont enregistré une augmentation de l'ordre de 118% puisque le prix du quintal passe de 12 500 à 27



520 DA.

Malgré ces turbulences, les pouvoirs publics ont maintenu le prix du litre de lait à 25 DA et cette situation a sonné le glas de nombreuses laiteries qui ont mis

la clé sous le paillason. Cette denrée vitale s'est raréfiée au grand dam des consommateurs car le complexe Orelait de Annaba n'est plus en mesure de couvrir les besoins grandissants

de la population. Conscient de la gravité de ces aléas, El Hadj Amar Mohamedatni, propriétaire de la laiterie Benifoughel, relève le défi en optant pour une production non-stop, à savoir 3 fois 8 heures, 7 jours sur 7.

Cette unité économique où émargent 30 salariés permanents vise une couverture conséquente des besoins de la région car elle livre quotidiennement environ 50 000 sachets de lait.

Cette démarche courageuse devra inciter les autorités locales à accorder des mesures incitatives à cet investisseur qui résiste avec hargne à maints obstacles, à savoir rareté de la collecte du lait de vache et agissements des services des douanes de Souk-Ahras.

Lina Razane

## SKIKDA/SESSION CRIMINELLE

# La deuxième condamnation à mort prononcée

Deuxième condamnation à mort prononcée lors de la session criminelle, qui se déroule du 24 février au 14 avril, au Palais de justice, à l'encontre cette fois-ci d'un repris de justice, originaire de Azzaba, Dj. B., âgé de 24 ans, pour homicide volontaire avec préméditation.

La lourdeur des charges retenues contre l'inculpé dans une affaire dont la victime est une femme mariée, G. S., âgée de 36 ans, le lourd passif émaillé de neuf incarcérations pour différents délits et violences de ce même inculpé et le réquisitoire du procureur de la République, le même que celui qui a été fait lors de l'audience, en ouverture, qui a vu l'un des éléments des services de la Sûreté de wilaya de la PJ écoper de la même peine, sont les trois facteurs qui ont écarté le bénéfice de doute pour Dj. B. des circonstances atténuantes.

Le juge, après les délibérations, prononcera la lourde sentence : condamnation à mort assortie d'une amende de

100 millions de centimes, 50 pour le mari de la victime, 20 pour chacun de ses deux enfants et 10 pour la mère. L'inculpé, impassible, se suffira pour seule expression l'observation suivante : "Qu'est-ce que ça peut vous procurer de satisfaction que je croupisse en prison ?" Les faits de cette affaire remontent au 21 août 2006, lorsque ayant reçu un coup de téléphone de la permanence du secteur sanitaire de Azzaba, au sujet du transfert d'une femme blessée par plusieurs coups de couteau, assénés au niveau de la partie droite de la poitrine, les éléments du groupement de la gendarmerie de la même circonscription enclenchent une enquête pour déterminer les circonstances à l'origine de l'incident. Les premiers éléments d'information seront divulgués par le voisin ayant entendu les cris de la victime, H. S., aux environs de 21h. Il signalera, selon les faits relatés dans l'arrêt de renvoi, qu'en se déplaçant sur les lieux du

drame, une demeure appartenant à H. S., située à Menzel-Bendiche, une localité de la région de Azzaba, il trouvera la victime, gisant à même le sol, portant des blessures. Dans un dernier sursaut de survie, cette dernière prononcera le prénom de l'accusé Dj. B.

Ce dernier a pris la fuite en escaladant le mur de la cour. Voulant l'attraper par le pied, le témoin échouera dans cette tentative et rebrousse chemin pour venir à la rescousse de la victime ; il la transportera au secteur sanitaire.

Lors de son interrogatoire, l'inculpé reconnaîtra les faits qui lui sont reprochés. Il atténuera son implication en précisant qu'il était, la nuit du drame, en état d'ivresse. Ayant été appréhendé par la victime, suite à son entrée dans la maison en escaladant le mur, il demandera que lui soit apporté un verre d'eau. Sur ce, H. S. acquiescera, en ne croyant nullement que son futur meurtrier le suit dans la cuisine. Voulant se dégager de son étreinte, plusieurs coups de couteau seront assénés à la pauvre femme, qui rendra son dernier souffle lors de son transfert à l'hôpital de Azzaba.

Il s'avérera, selon la déposition du mari, H. S., qui était, lors des faits, en mission au Sud, que des liens de parenté le liait à l'accusé et que ce dernier n'est pas un habitué des visites à son domicile. Il relèvera également que Dj. B. était accro au Patex. Un détail confirmé par beaucoup de voisins.

Zaid Zoheir

## ANNABA

# Cinq projets d'investissement approuvés par le Calpi

Cinq projets d'investissement ont été approuvés à Annaba par le Comité d'assistance, de localisation et de promotion de l'investissement (CALPI). Il s'agit d'un projet de production de câbles électriques, un autre relatif à la fabrication de médicaments et de trois projets intéressant le secteur du tourisme. À propos de ces derniers qui portent sur la réalisation d'une station balnéaire, d'un village touristique et d'un centre de thalassothérapie, leur validation dépendra de

l'avis de l'Agence nationale de développement touristique (ANDT). Mais on laisse entendre que leur aboutissement ne posera pas de problème compte tenu des perspectives qu'ils offrent au développement du secteur du tourisme et à la création de la richesse et de l'emploi. Le CALPI a examiné, d'autre part, 12 autres projets d'investissement dont 6 ont été rejetés pour divers motifs, ajoute la même source, qui signale, à ce propos, que le wali de Annaba, M. Brahim Bengayou, a

donné des instructions aux responsables concernés pour déterminer les terrains d'assiette à mettre en adjudication en vue de répondre à la demande des investisseurs, notamment ceux activant dans la promotion immobilière. Près de 700 dossiers d'investissement qui ont été réceptionnés par l'administration à partir de 1997 ont été étudiés et examinés à la faveur d'une récente décision du wali relative à la réactivation du CALPI.

Nabil Kebaili

## MILA

# Stage de formation pour animateurs de clubs du Petit Débrouillard

La direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Mila, en collaboration avec la Ligue de wilaya des activités scientifiques et techniques des jeunes, a organisé du 10 au 12 mars courant au niveau de l'auberge de jeunesse, un stage de formation pour futurs animateurs de clubs du Petit Débrouillard (une nouveauté à Mila), une activité apparue au Québec (Canada) au début des années 1980 et dont l'Algérie est membre à part entière depuis 1989, avec des pays émergents dans ce domaine à l'instar du Canada, de la France et de la République tchèque. Cette activité qui s'adresse, surtout, aux enfants de 7 à 14 ans, a pour principale finalité, selon ses concepteurs, d'éveiller cette frange de la population sur les différentes curiosités scientifiques et techniques, lui permettre de s'ouvrir et comprendre son environnement, de s'émanciper et de s'intégrer facilement dans la société. Comme elle peut aider l'enfant à développer un esprit critique et d'analyse en essayant, tout seul et dans chaque circonstance, de trouver une explication, de répondre à toute curiosité scientifique, technique ou naturelle, à laquelle il fait face, dans la vie de tous les jours. Une activité qui permet, enfin, de développer la personnalité de l'enfant afin de le préparer à devenir un futur bon citoyen, capable de se prendre en charge et de faire face à toutes les situations. A signaler que 16 cadres, issus des différentes structures de la DJS, et 10 animateurs de centres de vacances ont été concernés par ce stage de formation, assuré, faut-il le préciser, par des cadres de l'Association nationale du Petit Débrouillard et autres cadres de la Fédération des activités scientifiques et techniques des jeunes. Ce stage a été sanctionné par la remise d'attestation de participation et plus tard par des diplômes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et même du 3<sup>e</sup> degré.

A. M'haimoud

## CLIMAT-INTEMPERIES Plusieurs interventions de la Protection civile à Constantine, Jijel et Skikda

Les importantes précipitations enregistrées ces derniers jours dans la région nord-est du pays, notamment dans les wilayas de Constantine, Jijel et Skikda, ont causé des accidents de la circulation et des dégâts qui ont nécessité l'intervention des éléments de la Protection civile, a-t-on appris lundi auprès de cette institution. A Constantine et Jijel, 3 accidents de la route survenus à Ain Smara, au centre-ville de Constantine et sur la nationale 43, près de la localité de Tassoult (Jijel), dus à la chaussée glissante, ont occasionné des blessures à 8 personnes, a précisé la même source. Les éléments de la Protection civile ont également dû intervenir au niveau du pont situé sur la route de Béni Hmidène (nord de Constantine), submergé par les eaux d'un oued en crue, et qui a été temporairement fermé à la circulation pour prévenir les risques d'accidents.

Par ailleurs, les intempéries de ces derniers jours n'ont pas été sans incidence sur la vieille ville de Constantine où plusieurs bâtisses ont vu leurs toits s'effondrer et leurs murs se lézarder par l'infiltration des eaux pluviales, "mais sans qu'il soit enregistré de dégâts humains".

Dans la wilaya de Skikda, la majorité des oueds sont en crue, mais sans dommages significatifs, tandis que la circulation sur la RN44, submergée par les eaux de l'oued Fendek à l'entrée de la ville de Azzaba, a été perturbée.

A noter que la station météorologique de l'aéroport Mohamed-Boudiaf de Constantine, qui prévoit une amélioration des conditions climatiques à partir de mardi après-midi, a enregistré ces dernières 24 heures 65 mm de pluie à Annaba, 39 mm à Khenchela, 35 mm à Souk Ahras et 25 mm à Constantine, Jijel et Skikda.

APS

## Mise au point

Dans votre édition de l'est du 13 mars 2007, vous avez fait part d'une information selon laquelle le MDS serait partie prenante des législatives prochaines.

Nous venons faire valoir notre droit de réponse pour vous prier de bien vouloir insérer cette mise au point. Lors

de la tenue de son congrès national les 22 et 23 février passé, le MDS a solennellement décidé de boycotter les législatives du 17 mai prochain qui ne feront que reconduire le compromis islamo-conservateur en le portant à un niveau supérieur au détriment des intérêts de

la société.

Le MDS dénie à l'engager dans un quelconque processus et rappelle que seules ses instances légitimes issues du congrès sont habilitées à parler en son nom. Il met en garde contre les tentatives de désinformation qui ne

manqueront pas de survenir à l'avenir et qui visent à brouiller ses positions auprès de l'opinion. Il rappelle qu'il se tient aux côtés de la société qui se bat et qui ne se fait plus d'illusions sur de tels processus électoraux.

**Le Secrétaire Général  
Ahmed Meliani**